

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

**Délibération n°2022-017 en date du 12 janvier 2022
Autorisation de signature de la convention portant sur la création et la
participation financière à la mise en place de la plateforme Rénov'23**

L'an Deux Mille Vingt-deux, le douze janvier à 18 h 30, le Conseil de la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, en audio visio conférence, sous la Présidence de Monsieur Alexandre VERDIER, Président.

Date de convocation du Conseil 06/01/2021.

Nombre de conseillers en exercice : 62

Présents : 44	Votants : 47	POUR : 47
Pouvoirs : 3	Abstention : 0	CONTRE : 0
Absents excusés : 15	Exprimés : 47	

Présents : MM. VERDIER, SIMONET, VENTENAT, MORANÇAIS, GRASS, BIGOURET, SCHMIDT, PIERRON, GRANGE, DESCLOUX, SIMON, LE CORRE, BERTHON, SCARAMUCCIA, JOULOT, SIMONET B, ÉCHEVARNE, PERRIER S, LUQUET L, GALINDO, RICHIN, MOUNAUD, NOVAIS, COTENTIN, MONTEIL, PAYARD C, MAZET, PAYARD J, SOULEBOT, MOREAU, PLAS, DESGRANGES, VIALTAIX, MÉANARD, DESARMENIEN, FONTVIELLE, CORDIER, PINLON, TRIMOULINARD, LARGE, CHAUSSAT, GUYONNET, GLOMOT, DUBSAY.

Pouvoirs : MM. JAMME à BERTHON, GIRAUD LAJOIE à SCHMIDT, FAUCHER à VENTENAT.

Excusés : MM. FERRIER, BOUCHET, CONCHON, VIRGOULAY, PERRIER F, BOUDINEAU, FAUCONNET, RAMOS, LUQUET A, D'HULSTER, BERGER, WELZER, CHEFDEVILLE, ROULLAND, BRUNET.

Secrétaire de séance : Alain GRASS

Rapporteur : Alexandre VERDIER, Président

La Région Nouvelle Aquitaine en partenariat avec l'État et l'ADEME, redéploie le service public d'accompagnement des ménages pour la rénovation énergétique de leurs logements. Un premier AMI lancé en juillet 2020 a permis au 1^{er} janvier 2021 la réorganisation temporaire des plateformes au niveau des EPCI.

Un nouvel AMI permet de finaliser ce redéploiement et d'aboutir au 1^{er} janvier 2022 à un réseau de plateformes de la rénovation énergétique dans leur format et leur portage définitif. Le SDEC 23 est l'organisme porteur de la plateforme. Il réunit les 9 EPCI du territoire creusois.

Cette plateforme mobilise l'équivalent de 3.5 ETP dont les missions principales sont :

- L'information du grand public ;
- Les conseils personnalisés (techniques et aides financières) ;
- L'évaluation énergétique des bâtiments.

Au niveau financier, la plateforme a un coût annuel de 175 000 €, dont 70 % est financé par la Région Nouvelle Aquitaine. Le 30 % restant est partagé entre le SDEC et les 9 EPCI au prorata du nombre d'habitants, soit 5 453 € pour la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine pour 2022.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- VALIDE la proposition de convention entre le SDEC et la Communauté de communes ;
- INSCRIT les crédits nécessaires au budget 2022 ;
- AUTORISE le Président à signer tout document relatif à cette convention.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Affiché et transmis en Sous-Préfecture le 24 janvier 2022

Pour copie conforme, le 24 janvier 2022

Le Président

Alexandre VERDIER

Accusé de réception en préfecture
023-200067593-20220112-2022-017-DE
Date de réception préfecture : 24/01/2022